

## **Concertation publique pour le projet de campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord**

**Réunion publique du jeudi 20 décembre 2018  
Salle Barbara à Saint-Ouen-sur-Seine, 18h00 20h00**

### **COMPTE-RENDU**

#### **1. LE DÉROULÉ DE LA RÉUNION**

Cette réunion s'est tenue dans le cadre de la concertation publique organisée du 10 décembre 2018 au 10 février 2019 sur le projet de campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord.

Elle s'est déroulée en deux temps :

- Un temps de présentation du projet (30 mn)
- Un temps d'échanges avec le public et de réponses aux questions (1h30)

#### **Temps de présentation du projet : le contenu**

- Les caractéristiques principales du projet
- Les enjeux
- Les dates-clé
- Le projet hospitalier
- Le projet universitaire
- Le site d'implantation à Saint-Ouen
- Le coût du projet
- Les opportunités pour le territoire
- Où en est le projet ?
- Le dispositif de concertation préalable
- Le calendrier du projet

#### **Les intervenants**

- Nadège CAUCHOIS-JANNOT, directrice de cabinet, Université Paris Diderot
- Jean-Baptiste HAGENMULLER, directeur délégué de l'AP-HP Assistance Publique des Hôpitaux de Paris
- Les 2 garants désignés par la CNDP : Laurence MADOUÏ et Jean-Pierre TIFFON

En présence de Nicole ISNARD, sous-préfète de Saint-Denis, et de M. GAYOT, Préfecture de Seine Saint-Denis.

#### **Les participants**

Une centaine de personnes ont assisté à la réunion : des habitants de la commune, des riverains du projet, des professionnels de santé, des élus locaux...

Le temps d'échanges a suscité de nombreuses questions de la part du public, auxquelles les intervenants se sont efforcés d'apporter une réponse en séance. La concertation permettra d'approfondir les questionnements des riverains.

## 2. LES INTERVENTIONS DU PUBLIC

### **L'opportunité du projet**

A propos de la pertinence et de l'opportunité du projet, certains participants ont exprimé la crainte de voir avec la fermeture des hôpitaux Bichat et Beaujon une réduction du nombre de lits et de l'offre de soin. Certains proposent alors de réhabiliter et moderniser ces deux hôpitaux.

#### Réponse apportée en séance

L'offre de soins doit s'adapter à l'évolution en cours dans le monde hospitalier où de plus en plus de patients viennent en externe et moins de personnes restent la nuit. Se développent alors davantage les capacités ambulatoires des hôpitaux et l'idée qu'ils deviennent des plateformes de soin, ce qui explique la réduction de la capacité des lits. Par ailleurs, il n'y aura aucune disparition de spécialités. De plus, la présence d'un campus universitaire permet, selon le témoignage d'un médecin de l'hôpital Bichat, de bénéficier d'une meilleure médecine pour les patients grâce à un lieu dédié à la recherche et à l'innovation.

### **La vétusté des hôpitaux et le coût de leur réhabilitation**

#### Explication apportée lors de la présentation du projet

Le choix d'un nouveau site répond à l'urgence d'apporter une solution durable à la vétusté des sites des hôpitaux Bichat et Beaujon, des sites universitaires Villemin (Paris 10ème) et Bichat (Paris 18ème) et ce, alors que les coûts associés à leur rénovation tant pour l'AP-HP que pour l'Université rivalisent avec ceux de bâtiments neufs.

Un investissement de plus de 400 M€ est en effet nécessaire rien que pour l'ensemble immobilier Beaujon et Bichat. De plus, contrairement à la construction d'un nouveau campus, une rénovation ne permettrait pas aux bâtiments de répondre aux standards contemporains de confort et de prestation, ni à la fonctionnalité exigée par la médecine d'aujourd'hui et moins encore de celle qui sera pratiquée dans dix ans.

#### Complément d'information apporté pendant le temps d'échanges

La solution de la réhabilitation des deux hôpitaux a été étudiée mais pas retenue, pour deux raisons majeures :

- Le coût conséquent, dans un premier temps, du déménagement du personnel et du matériel dans une structure provisoire avant un ré-emménagement dans les hôpitaux rénovés ;
- Dans un second temps, rénover revient 14% plus cher que construire du neuf. Les hôpitaux existants sont trop vétustes et ne correspondent plus aux besoins actuels, ce qui plaide en faveur de nouveaux bâtiments.

### **La localisation du projet**

Des habitants ont demandé si la localisation sur les emplacements de l'usine PSA, du magasin Conforama, du parc d'activités Gaudefroy et d'un îlot d'habitat était désormais définitive, le projet ayant été initialement prévu sur la ZAC des Docks.

#### Explication apportée lors de la présentation du projet

Les premières études et réflexions menées avec les acteurs locaux, et notamment la municipalité de Saint-Ouen-sur-Seine, avaient d'abord conduit à retenir comme lieu d'implantation un terrain situé sur la ZAC des Docks.

Le travail mené en 2017 et 2018 sur l'insertion urbaine du campus a permis de mieux évaluer des contraintes, qui prises ensemble, rendaient techniquement compliquée l'implantation du campus et conduisaient à une augmentation des coûts incompatible avec le respect des enveloppes financières allouées au projet. L'inscription dans une zone inondable en cas de crue centennale et la faible profondeur de la nappe phréatique polluée, la proximité du site de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), la construction d'un franchissement du réseau ferroviaire ou encore le dévoiement de plusieurs réseaux (ligne haute tension, etc.), étaient à des degrés divers autant de facteurs de complexité et de coûts.

Au vu de ces contraintes techniques et financières lourdes, la décision a été prise mi 2018 par le préfet de la région Ile-de-France, en lien avec les porteurs de projets, de renoncer à ce site d'implantation et d'entreprendre des études de faisabilité sur un autre site, toujours à Saint-Ouen sur Seine.

Le nouveau terrain, qui se trouve un peu plus au Sud, est ainsi hors du périmètre du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), et n'est pas non plus concerné par un périmètre de risque technologique équivalent à celui de la CPCU.

Il présente également l'avantage indéniable d'être plus proche du centre et plus urbain. Il est ainsi à proximité immédiate du boulevard Victor Hugo, et très bien desservi par les transports collectifs (ligne 13 du métro, avec la station Garibaldi à l'est, RER C et à brève échéance ligne 14 du métro à l'ouest, avec la station Clichy - Saint-Ouen), ce qui lève un des principaux sujets de préoccupation exprimé lors de la concertation portant sur le site de la ZAC des Docks.

#### Complément d'information apporté pendant le temps d'échanges

Le nouveau site, sur une parcelle totale de 7 ha, répond mieux au besoin foncier et d'insertion du projet. Les études sur les différents lieux envisagés pourront si besoin être mises en ligne sur le site Internet du projet.

#### **La compatibilité du projet avec le PLUi**

La sous-préfète de Saint-Denis a précisé que l'arrêté de l'Etat édicté en vue d'un Projet d'intérêt général (PIG) prévaut sur le PLUi. Il y aura une autre concertation à l'issue de la publication de ce PIG, après cette première concertation.

#### **L'homogénéité architecturale**

Le projet de campus sera réalisé par plusieurs maîtrises d'œuvre sélectionnées sur concours d'architecture (hôpital et université) qui devront répondre à un cahier des charges précis. Pour ce faire, l'AP-HP et l'Université vont s'adjoindre le concours d'un Assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé qui rédigera un ensemble de spécifications urbaines, dans lequel seront précisés, entre autres : le principe d'implantation des bâtiments, l'adaptation du projet aux caractéristiques techniques et urbaines du site (desserte routière, voie ferrée entre partie nord et sud), et ce dans un objectif de cohérence générale du campus et de qualité architecturale.

#### **La hauteur des bâtiments et l'élargissement des voies**

Les riverains de la rue Farcot ont exprimé leur inquiétude quant à la hauteur envisagée des bâtiments de l'hôpital (28 m) qui dépassera la taille actuelle des murs de l'usine PSA (fracture urbaine, manque de luminosité, vis-à-vis...).

Les porteurs de projet ont reprécisé pendant le temps d'échanges les informations suivantes :

- 28 mètres est la hauteur maximale au point le plus élevé du bâtiment et non pas la hauteur de l'ensemble de celui-ci.
- Les règles de retrait des façades, de variété de forme et de profil des bâtiments seront utilisées pour que l'hôpital notamment ne se présente pas comme un simple bloc uniforme, à l'image de l'actuelle usine. Par ailleurs, on cherchera à positionner les points hauts de l'édifice près de la voie ferrée, à distance des riverains.
- Pour la rue Farcot, le mur de l'usine PSA n'étant pas inscrit aux monuments historiques, il peut être envisagé de prendre sur la parcelle pour élargir la rue. Si la façade de l'hôpital sera plus haute que celle de l'usine, elle sera en revanche plus éloignée des immeubles en vis-à-vis.

#### **Relocalisation du magasin Conforama**

Un participant questionne les porteurs de projet sur la saisine officielle d'expropriation du magasin Conforama, qui ne semble pas à ce jour avoir été réalisée. La Préfecture a précisé être en contact avec les représentants de Conforama et que les travaux en vue d'une relocalisation dans les environs du plateau qui jouxte Saint-Denis dans les Hauts-de-Seine étaient en cours.

## **Bruit**

Les riverains du projet ont exprimé leurs craintes quant au bruit généré par les ambulances et les hélicoptères.

### Réponse apportée en séance

Les véhicules d'urgence qui acheminent des blessés graves et les ambulances ont l'obligation d'une pratique respectueuse de leurs déplacements à l'approche de l'hôpital. Les sirènes ne sont donc utilisées qu'en cas de stricte nécessité.

L'héliport ne sera pas un lieu d'entrepôt d'hélicoptères mais un lieu pour réceptionner en cas de besoin les patients polytraumatisés.

## **Mobilité et transports**

Plusieurs participants craignent que le projet n'encombre encore davantage les axes de transport, aussi bien les transports publics saturés tels que la ligne 13, que les axes routiers.

### Réponse apportée en séance

Concernant les axes routiers, les porteurs de projet ont précisé qu'une étude de mobilité va être prochainement lancée notamment sur les possibilités d'élargissement des voies routières à prendre sur l'emprise des parcelles du projet, la répartition des accès au Campus tenant compte des transports publics, des livraisons sur la circulation, etc...

Concernant la desserte en transport en commun, le campus bénéficiera des infrastructures prévues dans le cadre du Grand Paris. A l'ouverture en 2027, la ligne 14 sera mise en service depuis plusieurs années. L'objectif du Campus est donc de prendre en compte cette future desserte en facilitant des accès de part et d'autre du quartier : vers l'ouest du côté de la station de la ligne 14 et du RER C et vers l'est, du côté de la ligne 13 de façon à répartir les circulations en direction ou à partir du campus. Par ailleurs, les allers et venues des personnels, des patients et des étudiants s'échelonnant le long de la journée, il n'y aura pas d'effet de congestion supplémentaire aux heures de pointe.

Concernant plus particulièrement l'hôpital, le personnel qui emprunte déjà la ligne 13 pour se rendre à Bichat, poursuivra d'une station pour descendre à la station Garibaldi, donc sans effet sur le flux de celle-ci. De même, la ligne 13 est déjà utilisée jusqu'à la Fourche puis sur le tronçon ouest, par ceux qui se rendent à Beaujon. Enfin 50% des étudiants du futur campus étant à Bichat sont déjà des utilisateurs de la ligne 13.

Les garants ont émis en séance le souhait d'inviter un représentant d'Île-de-France Mobilités à la prochaine réunion publique du 29 janvier 2019.

## **Informations et communication**

Certains participants estiment qu'il y a un manque de communication et d'information sur le projet et sur le dispositif de concertation. Les différentes actions mises en place pour informer les habitants est précisé en séance, notamment la distribution de 2 000 flyers à la sortie du métro Garibaldi et sur le marché rue Ottino, la distribution d'une affiche à tous les commerçants de Saint-Ouen sur Seine, des encarts dans le Parisien et les réseaux sociaux...

## **Référendum**

Certains habitants ont proposé un référendum pour décider du projet. Les garants ont indiqué la difficulté d'un tel dispositif, arguant en outre que la Commission nationale du débat public ne pouvait s'engager sur le moindre référendum. Les concertations ont une logique argumentaire et d'élaboration du projet et non une logique décisionnaire.

## **Etudes du projet**

Il est précisé en séance que différentes études vont être prochainement lancées et pourront être publiées. Celles-ci aborderont les points suivants : la mobilité et le stationnement, l'insertion urbaine, la logistique et l'approvisionnement, l'impact du projet et enfin les liaisons possibles entre les deux bâtiments de part et d'autre de la voie ferrée.

**Concertations et prochaines réunions**

Les prochaines dates de concertation sont rappelées en fin de séance : une visite urbaine du projet le samedi 19 janvier 2019 et une réunion publique sur le même thème le mardi 29 janvier 2019 à 18h salle Barbara.